

PRIX GMH "RECHERCHE APPLIQUÉE ET AMÉLIORATION DES TECHNIQUES DE RESTAURATION DU PATRIMOINE BÂTI" Règlement

1 – Objet :

Le **Prix GMH "Recherche appliquée et amélioration des techniques de restauration du patrimoine bâti"** (ci-après « Prix GMH »), décerné par le GMH (Groupement des entreprises de restauration des Monuments Historiques), a pour objectif de récompenser un travail de recherche scientifique appliquée à dominante technique contribuant directement à l'amélioration de pratiques de restauration du patrimoine bâti et des monuments historiques.

Le Prix GMH distingue exclusivement des recherches appliquées, portant sur les matériaux, procédés, techniques, outils, diagnostics, protocoles ou innovations technologiques utilisés dans la restauration du patrimoine.

Chaque édition du Prix GMH est consacrée à un matériau ou un domaine spécifique de la restauration du patrimoine. L'édition 2026 est dédiée au **domaine des métiers de la pierre**.

2 – Qui peut concourir :

Le Prix GMH 2026 s'adresse aux étudiants de Master II, doctorants et docteurs 2024 et 2025 ayant finalisé et soutenu en 2023, 2024 ou 2025, dans un établissement d'enseignement supérieur français accrédité par l'État (université, centre de recherche, école doctorale), leur mémoire ou leur thèse de recherche scientifique appliquée à caractère technique dans le domaine des métiers de la pierre.

3 – Conditions de participation :

Pour être éligible, le candidat doit satisfaire aux conditions suivantes :

- 3.1. Avoir mené une recherche académique originale à finalité technique ou opérationnelle portant sur la restauration du patrimoine bâti (diagnostic, matériaux, techniques de restauration, impact des interventions, etc.) – pour l'édition 2026, cette recherche doit porter sur les métiers de la pierre
- 3.2. Avoir mené cette recherche dans le cadre d'un master II ou d'un programme doctoral au sein d'un établissement d'enseignement supérieur français accrédité par l'État
- 3.3. Présenter des travaux de nature appliquée, expérimentale, analytique ou technologique, susceptibles de déboucher sur des applications concrètes pour les professionnels de la restauration du patrimoine
- 3.4. Obtenir le soutien de son directeur de recherche ou d'un enseignant-chercheur de son établissement
- 3.5. Soumettre son dossier en français

4 – Critères d'évaluation :

Les candidatures seront examinées sur la base des critères suivants :

- 4.1. Originalité et pertinence de la recherche au regard des enjeux techniques de la restauration du patrimoine bâti
- 4.2. Qualité scientifique et technique
- 4.3. Applicabilité et impact sur les pratiques professionnelles de restauration
- 4.4. Qualité de présentation du dossier

5 – Modalités de candidature :

Les candidatures sont à déposer exclusivement en ligne via le formulaire disponible sur le site : www.groupement-mh.org/actualites.

Les dossiers doivent comporter les documents suivants (en PDF distincts pour chacun des documents) :

- 5.1. Une lettre de motivation (1 page), mettant en évidence le caractère technique et appliqué de la recherche
- 5.2. Un CV (1 page)

- 5.3. Un exposé du projet de recherche précisant clairement les objectifs techniques, la méthodologie, les expérimentations ou développements envisagés (4 pages maximum)
- 5.4. Un plan de valorisation technique ou professionnelle des résultats de la recherche
- 5.5. Une lettre de recommandation du directeur de recherche ou d'un enseignant-chercheur de l'établissement du candidat au prix

Format de nommage des fichiers :

PrixGMH26_NomPrenom_IntituléDocument

Les documents doivent être dactylographiés. Les dossiers incomplets ou envoyés par un autre moyen ne seront pas pris en compte.

6 – Calendrier :

- 6.1. Clôture des candidatures : vendredi 27 février 2026
- 6.2. Annonce des résultats : avril 2026
- 6.3. Remise officielle du Prix : lors du Colloque High-Tech & Patrimoine, organisé par le GMH le 4 juin 2026 à Paris

7 – Dotation :

Le lauréat du Prix GMH :

- 7.1. Recevra une dotation financière unique d'un montant de 2 000 euros
- 7.2. Présentera ses travaux lors du Colloque High-Tech & Patrimoine 2026
- 7.3. Bénéficiera d'une visibilité sur les supports de communication du GMH

8 – Engagements du lauréat :

En acceptant le Prix, le lauréat s'engage à :

- 8.1. Être présent à la cérémonie officielle de remise du prix et présenter son travail de recherche
- 8.2. Mentionner le Prix GMH dans toute publication ou présentation issue des travaux récompensés
- 8.3. Autoriser le GMH à faire mention du projet dans ses supports de communication
- 8.4. Respecter la législation en vigueur et détenir tous les droits et autorisations nécessaires pour la réalisation du projet de recherche

9 – Jury

Le jury est indépendant et souverain, composé de professionnels et d'experts du patrimoine bâti, désignés par le Bureau du GMH. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix si aucun dossier ne répond aux critères attendus. Aucune correspondance ne sera échangée concernant la décision.

10 – Propriété intellectuelle :

Le travail primé reste la propriété intellectuelle du lauréat. Le GMH se réserve le droit de mentionner le titre, les grandes lignes du projet et le nom du lauréat dans ses supports de communication.

11 – Utilisation des logos

Les logos du GMH, du Prix GMH et du Colloque High-Tech & Patrimoine et des partenaires de la manifestation sont protégés. Toute utilisation est soumise à autorisation écrite préalable.

12 – Modification du règlement

Le GMH se réserve le droit de modifier le présent règlement en fonction des circonstances. Toute modification sera publiée sur le site officiel du GMH.

13 – Acceptation du règlement

La participation au Prix GMH implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement entraînera l'annulation de la candidature.